



**VILLE-MARIE,
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE
LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018**

À la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère, à dix-neuf heures trente minutes;

à laquelle session sont présents :

M ^{mes} Hélène Nickner Renelle Royer-Lessard	Ghyslaine Morin-Jollette
MM. Renald Baril Jonathan Jensen-Lynch Pierre Rivard	Denis Beauvais Denis Paquet

Tous commissaires formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

M^{mes} Célia Vincent-Cadieux et Marie-Josée Girard représentant le comité de parents sont présentes.

M. Jean-François Trahan représentant le comité EHDAA est présent.

La commissaire M^{me} Claudine Laforge est absente.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général
Joël Fleury, dir. du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information
M^{mes} Josée Pelchat, secrétaire générale
Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines
Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
Nicole Lavoie, directrice des Services éducatifs et complémentaires
Marie Luce Bergeron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président déclare la réunion ouverte.

CC-2018-3307

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le commissaire Denis Paquet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CC-2018-3308

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2018

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par la commissaire Marie-Josée Girard et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

CC-2018-3309

AFFILIATION AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ATTENDU que selon les règlements et statuts du RSEQ, les établissements des niveaux primaires et/ou secondaires, membres actifs de la corporation, désignent l'instance régionale du sport étudiant de leur région respective comme leur représentant au sein du RSEQ;

ATTENDU que la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a plus d'instance régionale du sport étudiant;

ATTENDU que le mandat du RSEQ Abitibi-Témiscamingue est assuré à la satisfaction des membres de la région depuis plusieurs années par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;



LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

**CC-2018-3309
(suite)**

ATTENDU que cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par Jonathan Jensen-Lynch et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue désigne Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue comme son représentant au sein du RSEQ pour la région et paie une affiliation de base de 600,00 \$, en plus d'une cotisation de 0,35 \$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la Commission scolaire, et ce, **au 30 septembre de 2017**, pour un total de **1 255,90 \$** (1 874 élèves) à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue en lien avec les mandats du RSEQ. (Document DG-1819-01)

CC-2018-3310

NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉCOLES SAINT-JOSEPH DE NOTRE-DAME-DU-NORD ET LE TRIOLET (NÉDÉLEC-GUÉRIN-RÉMIGNY)

Conformément à l'article 96.8 de la loi sur l'Instruction publique qui stipule que la direction de l'école est nommée par la Commission scolaire selon les critères de sélection qu'elle établit après consultation du conseil d'établissement;

Conformément aux dispositions du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires qui déterminent les exigences minimales liées au poste de cadre d'école;

Il est proposé par la commissaire Célia Vincent-Cadieux et résolu unanimement de nommer M^{me} Isabelle Coderre à la direction des écoles Saint-Joseph de Notre-Dame-du-Nord et le Triolet (Nédélec-Guérin-Rémigny) à compter du 1^{er} juillet 2018.

CC-2018-3311

NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉCOLES MARIE-ASSOMPTION DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES ET SAINT-ISIDORE DE LAVERLOCHÈRE

Conformément à l'article 96.8 de la loi sur l'Instruction publique qui stipule que la direction de l'école est nommée par la Commission scolaire selon les critères de sélection qu'elle établit après consultation du conseil d'établissement;

Conformément aux dispositions du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires qui déterminent les exigences minimales liées au poste de cadre d'école;

Il est proposé par la commissaire Marie-Josée Girard et résolu unanimement de nommer M^{me} Manon Plante à la direction des écoles Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues et Saint-Isidore de Laverlochère à compter du 1^{er} juillet 2018.

CC-2018-3312

NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE GILBERT-THÉBERGE DE TÉMISCAMING

Conformément à l'article 96.8 de la loi sur l'Instruction publique qui stipule que la direction de l'école est nommée par la Commission scolaire selon les critères de sélection qu'elle établit après consultation du conseil d'établissement;

Conformément aux dispositions du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires qui déterminent les exigences minimales liées au poste de cadre d'école;

Il est proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu unanimement de nommer M^{me} Nathalie Gingras à la direction adjointe de l'école Gilbert-Théberge de Témiscaming à compter du 1^{er} juillet 2018.

CC-2018-3313

VENTE DE L'IMMEUBLE 781042 SITUÉ AU 2 RUE BORDELEAU À FUGÈREVILLE DÉSIGNÉ COMME ÉTANT L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE FUGÈREVILLE ET DONT LE NUMÉRO DE CADASTRE EST LE 5 593 444.

CONSIDÉRANT la résolution CC-2016-3139 autorisant la demande auprès du Ministère de vendre par voie de soumissions publiques l'immeuble désigné comme étant l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de Fugèreville;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue du Ministère datée du 15 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été déposée suite à l'appel d'offres réalisé par la Société québécoise des infrastructures (SQI);

CONSIDÉRANT le mandat confié à Royal LePage Limoges & associés pour la vente de l'immeuble depuis le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT la révision de l'évaluation foncière par la Société québécoise des infrastructures au montant de 74 300 \$;



LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

**CC-2018-3313
(suite)**

CONSIDÉRANT que la nouvelle évaluation foncière qui se situe sous le seuil de 100 000 \$ et que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire ne s'applique plus;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat reçue le 23 mars 2018;
(Document DSRM-1718-07)

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur n'a pas donné suite à la promesse **DSRM-1718-07**;

CONSIDÉRANT la nouvelle promesse d'achat reçue le 12 août 2018;
(Document DSRM-1819-01)

Il est proposé par le commissaire Renald Baril et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue autorise le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document requis à la vente de l'immeuble désigné comme étant l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de Fugèreville.

CC-2018-3314

VENTE DE L'IMMEUBLE 781038 SITUÉ À LA 3^E AVENUE À BELLETERRE DÉSIGNÉ COMME ÉTANT L'ÉCOLE SAINT-ANDRÉ DE BELLETERRE ET DONT LE NUMÉRO DE CADASTRE EST LE BLOC-28-280 GUILLET-RANG 0.

CONSIDÉRANT la résolution CC-2016-3140 autorisant la demande auprès du Ministère de vendre par voie de soumissions publiques l'immeuble désigné comme étant l'école Saint-André de Belleterre;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue du Ministère datée du 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été déposée suite aux deux appels d'offres réalisés par la Société québécoise des infrastructures (SQI);

CONSIDÉRANT le mandat confié à Royal LePage Limoges & associés pour la vente de l'immeuble depuis le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT la révision de l'évaluation foncière par la Société québécoise des infrastructures au montant de 51 100 \$;

CONSIDÉRANT que la nouvelle évaluation foncière qui se situe sous le seuil de 100 000 \$ et que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire ne s'applique plus;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat reçue le 23 mars 2018;
(Document DSRM-1718-08)

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur n'a pas donné suite à la promesse **DSRM-1718-08**;

CONSIDÉRANT la nouvelle promesse d'achat reçue le 12 août 2018;
(Document DSRM-1819-02)

Il est proposé par le commissaire Renald Baril et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue autorise le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document requis à la vente de l'immeuble désigné comme étant l'école Saint-André de Belleterre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACSAT

Le directeur général rappelle que la rencontre régionale annuelle se fait à Ville-Marie cette année. Il donne l'horaire en information.

PRÉSENTATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

La directrice des Services éducatifs et complémentaires présente le document final **(DSE-1819-02)** du PEVR. Elle mentionne que nous avons eu, en juillet, la confirmation qu'il était accepté.

CLIENTÈLE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

La directrice des Services éducatifs présente les tableaux de la clientèle à la rentrée.
(DSE-1819-01)

ENGAGEMENT DE PERSONNEL

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines. **Document DSRH-1819-01.**



LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

PROCÉDURE VISANT À FACILITER LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La secrétaire générale donne de l'information au sujet de la loi qui oblige les organismes publics à se doter d'une procédure pour faciliter la divulgation des actes répréhensibles.

PARTAGE DU SERVICE DE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

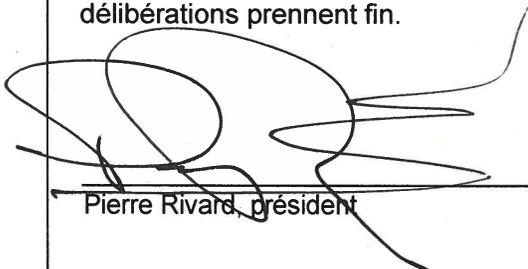
Le directeur général explique que le Service du secrétariat général a été séparé entre M^{me} Josée Beaulé et M^{me} Josée Pelchat. Un tableau de la liste des tâches distinctes sera envoyé aux commissaires. (Document SG-1819-01)

COMITÉ PLÉNIER

CC-2018-3315

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisé vingt et une heures douze minutes lorsque les délibérations prennent fin.



Pierre Rivard, président



Josée Pelchat, secrétaire générale